

Compte rendu du 4 juin 2020

En l'an deux mil vingt, le six juin à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de BERRIE se sont réunis à la mairie de BERRIE en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur FULNEAU, maire de Berrie, conformément aux articles L 2121-10, L2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Messieurs Jean-Paul FULNEAU, Emile Patrice MAROLLEAU, Dominique GIBOUIN, Robert GOUSSÉ, Christian POURCEL, Sébastien DUMOULIN, Mesdames Fabienne MAROLLEAU, Roselyne BAILLERGEAU, , Véronique MANGEMATIN.

Représentée : Madame Sophie BARRY représentée par Mr Jean-Paul FULNEAU, suivant un pouvoir.

Excusé : Mr Claude Yannick MAUXION

Secrétaire de séance : Madame Fabienne MAROLLEAU

Avec la participation de Mr ROHARD, conseiller aux décideurs locaux et Madame Dolorès ROY, secrétaire de mairie.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean-Paul FULNEAU, Maire de Berrie.

Ordre du jour

I/ COMMUNE DE BERRIE

1°) COMPTE ADMINISTRATIF 2019

A\ Délibération sur le tableau du compte administratif 2019

Le conseil municipal de Berrie, réuni sous la Présidence de Madame Fabienne MAROLLEAU, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Jean-Paul FULNEAU, Maire,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TABLEAU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble du Compte Administratif	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés 2018	0	130 600,59	14 293,21	0	0	116 307,38
Opérations de l'Exercice 2019	180 368,53	236 188,14	148 368,70	69 392,35	328 737,23	305 580,49
TOTAUX	180 368,53	366 788,73	162 661,91	69 392,35	328 737,23	421 887,87
Résultats de clôture	0	186 420,20	93 269,56	0	0	93 150,64
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	0	186 420,20	93 269,56	0	0	93 150,64
RESULTATS DEFINITIFS	0	186 420,20	93 269,56	0	0	93 150,64

Donc résultats 2019..... Excédent de fonctionnement..... = 186 420,20 €

Déficit d'investissement..... = 93 269,56 €

Restes à réaliser pour 2020 Dépenses d'investissement..... = 0,00 €

Recettes d'investissement..... = 0,00 €

Affectation du résultat 2020 Besoin en investissement (1068).. = 93 269,56 €

Excédent réel de fonctionnement. = 93 150,64 €

2°) Le conseil municipal constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Le Conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B\ Vote du Compte administratif 2019

Le conseil municipal vote le compte administratif 2019 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 186 420,20 € un déficit d'investissement de 93 269,56 €, et pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

C\ Approbation du compte de gestion dressé par le trésor public pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats déliés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du trésor accompagné est états de développement des comptes de tiers que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le comptable du trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable du trésor public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D\ Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Le conseil municipal de Berrie, réuni sous la présidence de Jean-Paul FULNEAU, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 en ce jour du quatre juin deux mille vingt, statut sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif 2019 présente un excédent d'exploitation dans la section de fonctionnement de 186 420,20 €, un déficit d'exploitation dans la section d'investissement de 93 269,56 €, et pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 186 420,20 € comme suit ☞

***Section d'Investissement**

Recettes

⇒ 1068 ⇒ 93 269,56 €

Excédents de Fonctionnement
Capitalisés pour alimenter le
déficit d'investissement 2019

***Section de Fonctionnement**

Recettes

⇒ 002 ⇒ 93 150,64 €

Excédent antérieur reporté

TOTAL → **186 420,20 €**

2°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le conseil municipal vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes dans la section de fonctionnement de 324 634,64 € et dans la section d'investissement de 229 241,98 €.

II/ LOTISSEMENT DE LA BASTILLE

1°) COMPTE ADMINISTRATIF 2019

A) Délibération sur le tableau du compte administratif 2019

Le conseil municipal de Berrie, réuni sous la Présidence de Madame Fabienne MAROLLEAU, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Jean-Paul FULNEAU, Maire,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

En recettes de fonctionnement 2019 on a encaissé 138 627,75 € et en dépenses 2019 on a dépensé 138 627,75 € moins notre déficit de 2018 de -768,66 € on obtient un résultat négatif pour 2019 de -768,66 €.

En investissement des dépenses et des recettes de même valeur soit 129 685,30 €.

2°) Le conseil municipal constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Le Conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B\ Vote du Compte administratif 2019

Le conseil municipal vote le compte administratif 2018 qui fait ressortir un déficit de fonctionnement de 768,66 € et un résultat d'investissement de 0 €, des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 0 €.

C\ Approbation du compte de gestion dressé par le trésor public pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délinquants, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du trésor accompagné est états de développement des comptes de tiers que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le comptable du trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable du trésor public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D\ Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Le conseil municipal de Berrie, réuni sous la présidence de Mr Jean-Paul FULNEAU, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 en ce jour du quatre juin deux mille vingt statut sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif 2019 présente un déficit d'exploitation dans la section de fonctionnement de 768,66 €, et un résultat d'exploitation dans la section d'investissement de 0€, des restes à réaliser en dépenses de 0 €.

2°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le conseil municipal vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes dans la section de fonctionnement de 140 204,29 € et dans la section d'investissement de 138 725,25 €.



Le Maire, Jean-Paul FULNEAU

